



**PROCES VERBAL
N°39/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le mercredi 17 Octobre 2012 à 10 h 00, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP

Etait absent :

- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEUR RURAL

1°-Examen de la lettre n°201/CPMP/SR reçue le 14 octobre 2012, demandant l'approbation de la grille d'évaluation relative à l'étude APD de 05 barrages dans les willayas de Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol et Guidimakha en 04 lots distincts.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la Commission n'a pas d'objection sur la grille d'évaluation sous réserve de prendre en considération les observations en annexe.

2°-*Examen* de la lettre n°207/CPMP/SR/ reçue le 15 octobre 2012, relative à la demande de non objection sur la demande de propositions relative à l'« Etude APD des périmètres irrigués dans les moughataas de Rosso et keur Macéne en 05 lots distincts ».

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur le lancement de la demande de propositions relative à l'« Etude APD des périmètres irrigués dans les moughataas de Rosso et keur Macéne en 05 lots distincts » sous réserve de prendre en considération les observations en annexe.

3°-*Examen* des lettres n° 191,196, 206 et 208 respectivement relatives aux demandes d'approbation des Projets de marchés de réhabilitation des périmètres irrigués en 05 lots distincts.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve les projets de marché de réhabilitation des périmètres irrigués en 5 lots passés avec les soumissionnaires suivants sous réserve de prendre en considération les observations en annexe pour chaque marché :

- Groupement *SOCDA/ITKANE* attributaire du lot 1 pour un montant de 538.984.254 UM TTC et un délai d'exécution de six mois ;
- Groupement *SAYMEX/NASER ESSAYER* attributaire du lot 2 pour un montant de 461.586.900 UM TTC et un délai d'exécution de six mois
- Ets *Majid* attributaire du lot 3 pour un montant de 549.565.250 UM TTC et un délai d'exécution de sept mois ;
- Groupement *COPACT/STPGR/EGEC-TP* attributaire du lot 4 pour un montant de 766.239.100 UM TTC et un délai d'exécution de sept mois ;
- Groupement *SOCDA/ITKANE* attributaire du lot 5 pour un montant de 107.966.988 UM TTC et un délai d'exécution de cinq mois ;

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

4°-*Examen* de la lettre n°200/CPM/SI reçue le 08 octobre 2012 demandant l'approbation et l'autorisation d'un projet de marché par entente directe entre le Port Autonome de Nouakchott et la société Mauritanienne de Sécurité privée MSP- SA, relatif à la sûreté et sécurité des installations portuaires de Nouakchott.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le projet de marché entre le Port Autonome de Nouakchott et la société Mauritanienne de Sécurité Privée MSP-SA relatif à la sûreté et sécurité des installations portuaires de Nouakchott pour un montant de 30.783.432 UM TTC et un délai de 12 mois.

5°/- *Examen* de la lettre n°195/CPM/SI reçue le 04 octobre 2012, demandant l'approbation de l'avenant N°1 au marché N°045/CPMPSI/2012 portant changement de domiciliation bancaire de l'entreprise Tendel.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le projet d'avenant n°1 qui porte sur le changement de domiciliation bancaire du marché relatif à la « Construction d'un collège à Bouhdida (Brakna) ».

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS SOCIAUX

6°/-*Examen* de la lettre n°416/CPM/SS reçue le 09 octobre 2012, demandant l'autorisation de passer un marché par entente directe avec l'agence des nations unies UNOPS, pour l'acquisition d'un véhicule tout terrain au profit du projet WARCIP.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le projet de marché pour l'acquisition d'un véhicule tout terrain au profit du projet WARCIP sous réserve de la non objection du bailleur de fonds.

7°/-*Examen* de la lettre N°422 reçue le 09 Octobre 2012 demandant l'approbation des projets de marchés suivants :

- Projet de marché relatif à la fourniture, installation et mise en service d'équipements de laboratoires au profit de L'INRSP et du CNC.
- Projet de marché relatif à la fourniture, installation et mise en service d'équipements d'imagerie médicale au profit du CNC
- Projet de marché relatif à la fourniture, installation et mise en service d'équipements médicaux-techniques au profit du CNC

Décision :

La Commission approuve le rapport d'évaluation et autorise l'attribution des marchés comme suit :

- **Lot 1 : « Fourniture, installation et mise en service d'équipements de laboratoires au profit de L'INRSP et du CNC » à la société CDI pour un montant de 304.734.635 UM TTC et un délai de livraison de 60 jours à compter de la date de notification du marché ;**
- **Lot 2 : « Fourniture, installation et mise en service d'équipements d'imagerie médicale au profit du CNC » à la société CDI pour un montant de 18.328.464 UM TTC et un délai de livraison de 60 jours à compter de la date de notification du marché ;**
- **Lot 3 : « Fourniture, installation et mise en service d'équipements médicaux-techniques au profit du CNC » à la société CDI pour un montant de 64.180.166 UM TTC et un délai de livraison de 60 jours à compter de la date de notification du marché.**

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE L'APAUS

2°-*Examen* de la lettre n°0476/CPM/APAUS reçue le 09 octobre 2012 demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres financières relatives au recrutement du bureau de supervision du projet d'électrification par énergie solaire de la zone de l'Aftout El Chargui.

Décision :

Sur la base des informations fournies et compte tenu d'une part, de la non objection accordée par le bailleur de fonds sur l'évaluation des offres techniques et, d'autre part, l'engagement de l'Etat à prendre en charge le dépassement constaté de l'enveloppe financière, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres financières relatif au recrutement du bureau de supervision du projet en objet sous réserve de la non objection du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE LA SNDE

9°-*Examen* de la lettre n°715/CPM/SNDE reçue le 16 septembre 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture des compteurs volumétriques.

Décision :

La CNCMP n'approuve pas le rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture des compteurs volumétriques et demande à la CPM de la SNDE de reprendre le rapport conformément aux exigences du DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE LA SOMELEC

10°-*Examen* de la lettre n°1033/CPM/SOMELEC reçue le 08 octobre 2012, demandant la non objection sur les résultats de pré qualification des manifestations d'intérêts et sur la DP relatifs au dossier de recrutement d'un consultant chargé des études, du contrôle, de la coordination et de la supervision des travaux de développement des systèmes électriques de l' EST du pays.

Décision :

La CNCMP approuve les résultats de pré qualification des manifestations d'intérêts ainsi que la demande de propositions relatifs au dossier de recrutement d'un consultant chargé des études, du contrôle, de la coordination et de la supervision des travaux de développement des systèmes électriques de l' EST du pays sous réserve de prendre en compte les observations en annexe.

11°-*Examen* de la lettre n°1033/CPM/SOMELEC reçue le 08 octobre 2012, demandant l'approbation du projet de marché de travaux relatif au projet de construction et de mise en service d'une centrale électrique duale d'une puissance de 120MW à Nouakchott.





Décision :

La Commission approuve le projet de marché relatif à la construction et la mise en service d'une centrale électrique duale fonctionnant au fioul et au gaz d'une puissance de 120 MW à Nouakchott passé avec WARTSILA Finland Oy pour un montant hors taxes de 94 891 732 Euros et 13 108 402 374 Ouguiyas et un délai d'exécution de 24 mois sous réserve de prendre considération les observations de la CNCMP et de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

12°-Examen de la lettre n°224/CPMP/SSBIE reçue le 16 octobre 2012, demandant l'examen et l'approbation d'un avis d'appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection d'un consultant pour la surveillance et le contrôle des travaux du lot n°2 du projet Alimentation en eau potable de l'Aftout Echargui.

Décision :

La Commission approuve l'avis d'appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection d'un consultant pour la surveillance et le contrôle des travaux du lot n°2 du projet Alimentation en eau potable de l'Aftout Echargui sous réserve de prendre en considération les observations en annexe.

13°-Examen de la lettre n°230/CPMP/SSBIE reçue le 11 octobre 2012, demandant de rendre le dossier relatif au « Recrutement d'un cabinet d'audit pour auditer des coûts pétroliers encourus dans des blocs en Mauritanie pour le compte de la SMH » infructueux et de le relancer.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve la décision de rendre le dossier relatif au « Recrutement d'un cabinet d'audit pour auditer des coûts pétroliers encourus dans des blocs en Mauritanie pour le compte de la SMH » infructueux et autorise sa relance.

COMMISSION PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

14°-Examen de la lettre n°292/CPMP/SSBIE reçue le 14 octobre 2012, demandant l'autorisation de lancer un DAOR relatif à la restauration du secteur Archéologique de Ouadane.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection lancement du DAOR en objet.

15°/-Examen de la lettre n°0293/P/CPMSACC reçue le 14 octobre 2012, demandant l'approbation du PPM de l'Institut Mauritanien de Musique.

Décision :

La Commission approuve le Plan de Passation de Marchés de l'Institut Mauritanien de Musique.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE L'ANADER

16°/-Examen de la lettre n°016/CPMP/ANADER reçue le 14 octobre 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la réalisation des centrales Eolienne et Solaire de Chami et de Termessa.

Décision :

La Commission approuve le rapport d'évaluation et autorise l'attribution des marchés comme suit :

- Lot 1 : Réalisation de la centrale Solaire Photovoltaïque d'une puissance de 115 KW avec un développement de réseaux électriques de la ville de TERMESSA au groupement d'entreprises ANTHEA-TOUT ELECTRIQUE (camillo auricchio), pour un montant de 425 846 263 UM en toutes taxes comprises et un délai d'exécution de 04 mois.
- Lot2 : Réalisation de la centrale éolienne d'une puissance de 270 KW avec un développement de réseaux électriques de la ville de CHAMI au groupement d'entreprises COMACA SA - EIGRA, pour un montant de 549 435 935 UM en toutes taxes comprises et un délai d'exécution de 04 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée, les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEÏNE



Les Membres du Comité Permanent :

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Brahim Ould Hamed

Raifa Mint Kassim